Informations de base

1994/0216(CNS) CNS - Procédure de consultation Décision	Procédure terminée
Accord de coopération CE/Afrique du Sud **Subject** 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.07 Relations avec les pays d'Afrique **Zone géographique** Afrique du Sud	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
DEVE Développement et coopération	KINNOCK Glenys (PSE)	14/11/1994

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense		

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1820	1994-12-19

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/09/1994	Publication de la proposition législative	COM(1994)0402	Résumé
24/10/1994	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/11/1994	Vote en commission		Résumé
28/11/1994	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0084/1994	
30/11/1994	Débat en plénière		
19/12/1994	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
19/12/1994	Fin de la procédure au Parlement		
30/12/1994	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	1994/0216(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Accord international
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 113 Traité CE (avant Amsterdam) E 228-p2/3-a1 Traité CE (avant Amsterdam) E 130Y
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	DEVE/4/06072

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0084/1994 JO C 363 19.12.1994, p. 0003	28/11/1994	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0163/1994 JO C 363 19.12.1994, p. 0008-0013	30/11/1994	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1994)0402 JO C 282 08.10.1994, p. 0009	21/09/1994	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Décision 1994/0822
JO L 341 30.12.1994, p. 0061 Résumé

Accord de coopération CE/Afrique du Sud

1994/0216(CNS) - 19/12/1994 - Acte final

-Objectif : accord de coopération global CE-Afrique du Sud adopté dans le cadre du soutien de la Communauté au processus de transition démocratique et multiracial dans ce pays. -Mesure communautaire : Décision CE n°94/822 portant conclusion d'un accord de coopération entre la Communauté et l'Afrique du Sud. -Contenu : cet accord simplifié ne comporte que quelques articles dont : .une clause ferme sur les droits de l'homme, .une clause de coopération globale prévoyant le renforcement des relations entre les parties dans tous les domaines (y compris le commerce) afin de promouvoir le développement socio-économique équilibré et durable de l'Afrique du Sud, .des dispositions visant à permettre aux parties d'entreprendre des activités spécifiques de coopération. L'accord ne préjuge en aucune manière le contenu de relations futures, ni leur fondement juridique. Il définit un cadre global visant à combler l'intervalle entre l'établissement d'un gouvernement démocratique en Afrique du Sud. -Durée de l'accord : indéterminée. -Entré en vigueur : un mois après la notification mutuelle de chaque partie de l'accomplissement de toutes les procédures nécessaires à cet effet.

Accord de coopération CE/Afrique du Sud

1994/0216(CNS) - 21/09/1994 - Document de base législatif

Cette proposition de décision vise à conclure un accord de coopération entre la Communauté et l'Afrique du Sud. Il s'agit d'un accord simplifié, ne comportant que quelques articles dont une clause ferme sur les droits de l'homme, une clause de coopération globale et des dispositions afin de permettre, si nécessaire, aux parties d'entreprendre des activités spécifiques de coopération. Cet accord ne préjuge en aucune manière le contenu de relations futures, ni leur fondement juridique. Il définit un cadre global visant à combler l'intervalle entre l'établissement d'un gouvernement démocratique en Afrique du Sud.

Accord de coopération CE/Afrique du Sud

1994/0216(CNS) - 30/11/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la conclusion de l'accord.